



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération  
42720 BRIENNON  
Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : [mairie.briennon@wanadoo.fr](mailto:mairie.briennon@wanadoo.fr)

# DELIBERATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

*SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2022*

**N° : 2022/0710/09**

**OBJET : VALIDATION DU  
PROJET ÉDUCATIF DE  
TERRITOIRE DANS LE  
CADRE DU PLAN MERCREDI**

Le vendredi 7 octobre 2022 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la Mairie, 16 rue de la Libération, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Rachel DURAND, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON.

Absente : Véronique BARBERET (pouvoir à G. MEUNIER), Anne-Marie ALLOIN, Émilie GORDONS (pouvoir à J. FAYOLLE).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20221007-2022071009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2022

Secrétaire élu pour la durée de la session : Julien BUISSON

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2022

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la continuité éducative est au cœur du Plan mercredi. Elle repose sur le lien créé entre les communes, Charlieu-Belmont Communauté, les associations, l'Éducation Nationale et les parents. Il présente le contenu du projet éducatif de territoire (PEDT) sur la période 2022-2024, dans lequel quatre axes sont prévus : Culture et éducation artistique ; Activités physiques et sportives ; Nature et environnement ; Éducation à la citoyenneté et au vivre ensemble. L'axe « Éducation à la citoyenneté et au vivre ensemble » apparaissant comme à la fois central et transversal, il a été décidé d'en faire le thème central du nouveau PEDT. Les trois autres axes devenant des déclinaisons de ce thème.

Cette convention PEDT est à signer par la CAF, l'Éducation Nationale, Charlieu-Belmont Communauté, les communes et les associations gestionnaires d'accueil de loisirs. Dans ce cadre, un soutien financier de la CAF sera renforcé, avec une bonification sur Prestation de Service.

Où il est exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention PEDT 2022-2024,
2. Dit que les dépenses et recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,  
Julien BUISSON